

Décision 7 : Choix des sujets des discussions techniques

Le Comité régional sensible aux messages contenus dans les allocutions du Directeur régional et du Directeur général invitant les Etats Membres à l'action en se fixant des objectifs cibles et reconnaissant, par ailleurs, la haute priorité d'organisation dans chaque pays d'un appui approprié en SSP aux niveaux opérationnel, technique et stratégique, approuve la proposition du Directeur régional et décide d'établir le plan triennal suivant pour les discussions techniques :

1987 : Appui opérationnel aux soins de santé primaires (niveau périphérique)

1988 : Appui technique aux soins de santé primaires (niveau intermédiaire)

1989 : Appui stratégique aux soins de santé primaires (niveau central)

Septembre 1985, **35**, 3